

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

Règle 18ter.2)

I.	Office national de la propriété intellectuelle de la République de Croatie Ulica Grada Vukovara 78 10000 Zagreb, Croatie (tél.:+385 1 6106-100, 6106 401, télécop:+385 1 6112-017) Réf.: 910-08/09-010/0140 559-04/4-13-027/HB
II.	Numéro de l'enregistrement international: 100 1397
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): FOODCARE SPÓŁKA Z O.O. W ZABIERZOWIE ul. Spokojna 4 PL-32-080 Zabierzów Poland (PL)
IV.	☒ Protection pour tous les produits et/ou services Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour <u>tous</u> les produits et/ou <u>tous</u> les services demandés (règle 18ter.2)i)). ☐ Protection pour une partie seulement des produits et/ou services Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants (règle 18ter.2)ii)) (veuillez utiliser une feuille supplémentaire si nécessaire):
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:
VI.	Date: 29/4/2013 